

- **Construction d'une centrale solaire au sol sur un ancien délaissé SNCF de la commune Neuville-lès-Cromary**

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

- Défrichement d'une partie du terrain : ~ 0.5 ha peuplés d'acacias, chênes, ronces de maximum 10 ans. Réponse de consultation de la DDT service forêt : "dossier de demande de défrichement à réaliser car l'emplacement choisi relève en grande partie de la forêt communale relevant du régime forestier. [...]Vu que la surface forestière à défricher est comprise entre 0,5ha et 5ha, un dossier de demande d'examen au cas par cas sera également à produire".

-Construction de la centrale : intervention d'engin de chantier, enfoncement de pieux battus en aluminium jusqu'à 80 cm dans le sol, création d'environ 180 m de pistes lourdes (c'est-à-dire terrassées et stabilisées mais non imperméabilisées) d'une largeur d'environ 3,5 m, construction d'une clôture sécurisée avec des portails. Construction d'un poste de livraison d'environ 30m² légèrement enfoncé dans le sol. Il s'agit du seul bâtiment considéré comme "véritable construction". L'ensemble de la centrale sera démonté au bout de 30 ans, et le terrain sera remis au naturel.

- **Objectif du projet**

L'objectif du projet est de produire une puissance de 999kWc d'énergie solaire.

Pour information, cette centrale ~ 999 kWc produira une énergie de 1250MWh, ce qui permet l'alimentation de 90% de la commune (données Enedis de 2020).

- **Phase construction**

Les travaux sont prévus pour une durée de 6 à 8 mois.

- Préparation du terrain (défrichement, débroussaillage) : 6 semaines

Délimitation du chantier et à l'organisation de celui-ci (installation des préfabriqués, délimitation des aires de stationnement et stockage etc.).

Vient ensuite la pose des clôtures afin de sécuriser le site et le piquetage réalisé par le géomètre afin de délimiter précisément les éléments de la centrale sur le terrain en fonction du Plan d'Exécution.

Une entreprise de défrichement va tout d'abord intervenir sur le terrain hors période de sensibilité pour la biodiversité (automne / hivers).

Une entreprise de terrassement va préparer la voie d'accès interne du projet en déblayant le sol pour aplanir la voie et va venir déposer un géotextile puis compacter de la terre par-dessus.

- Mise en place du réseau électrique (ouverture des tranchées, dépose des câbles) : 4 semaines

Ouverture des tranchées à l'aide d'une pelle et au dépôt des gaines pour le passage des câbles de puissance et de communication à 80 cm de profondeur.

- Mise en terre des structures et installations des modules photovoltaïques (pieux battus à l'aide de sonnette de battage = technique peu impactante pour le terrain.) : 5 semaines

Les panneaux sont vissés sur les supports des structures avec un espacement de 2 cm entre chaque panneau pour laisser s'écouler l'eau de pluie.

- Installation des postes, câblage et raccordement électrique : 4 semaines.

Le terrain est déblayé sur une profondeur d'environ 80 cm et une couche de tout venant est déposée, par-dessus laquelle est tapissé un lit de sable de 20 cm afin d'accueillir le poste qui sera déposé à l'aide d'un camion grue. L'installation est raccordée directement au Réseau Public de Distribution HTA depuis le poste de livraison de la centrale. Ce dernier sera relié au réseau par coupure d'artère. Il faudra creuser sur une distance de 30 à 50m.

- Remise en état du site : 2 semaines

A la fin du chantier les aménagements temporaires (préfabriqués, zones de stockage etc) sont démontés et supprimés et le terrain est remis en état (fermeture de toutes les tranchées, ramassage des déchets). Les aménagements paysagers prévus comme les haies ou des plantations sont préparés par un paysagiste.

- **Phase d'exploitation**

Durant l'exploitation de la centrale solaire il est nécessaire de réaliser une maintenance préventive des installations afin de prévenir d'éventuelles pannes. Les mesures suivantes seront donc prises :

- Nettoyage des panneaux photovoltaïques
- Nettoyage et vérification des onduleurs, et de l'équipement électrique
- Remplacement des éléments défectueux (onduleurs en principe tous les 10-15 ans)
- Vérification des connectiques

L'entretien du terrain se limite à une coupe régulière de la végétation (débroussaillage) en prenant soin de ne pas utiliser de produits nocifs pour l'environnement.